



Draguignan, le 5 Septembre 2012

N° 72 /Pétanque/Ligue du Sud/FCD

NOTE D'ORGANISATION

de la sélection régionale

DE PETANQUE DOUBLETTE

Masculine et Féminine

DE LA LIGUE DU SUD DE LA FCD

Le samedi 17 Novembre 2012 à ISTRES (13)

I – GENERALITES :

La sélection régionale de pétanque doublette masculine et féminine de la ligue du Sud de la FCD sera organisée le samedi 17 Novembre 2012, à partir de 8h 30 par l'ASLBEI – Association Sports et Loisirs de la Base d'Essais d'Istres.

Lieu : Boulodrome d'ISTRES.

II – ORGANISATION TECHNIQUE:

Club support organisateur: CSA ASLBEI

Conseiller technique sportif Régional Pétanque: Jean Marie DEBORT

Tél : 04.83 08 24 28 liguesud.fcsad@wanadoo.fr

Le budget prévisionnel sera établi par le CTSR et soumis au président de la commission sportive pour avis.

Règlement:

Le règlement de la FCD et de la FFPJP en vigueur sera appliqué.

Les joueurs classés « élite » ne sont pas autorisés à participer aux différents qualificatifs seul les honneur et promotion sont acceptés. Les joueurs de la catégorie « junior » sont autorisés à participer à ces qualificatifs.

Responsable du club organisateur:

Animateur de la section pétanque du CSA ASL. Monsieur Frédéric LE BERRE

Tél : 06.87.14.37.58 - Email : frederic.le-berre@dga.defense.gouv.fr

Participation:

Cette compétition est ouverte à tous les clubs de la ligue du Sud de la FCD

Début des parties:

8H30 au Boulodrome d'ISTRES (13).

Jury:

Le responsable de la section du club organisateur, Frédéric LE BERRE Animateur de la section pétanque, **DEBORT Jean Marie CTSR** Pétanque de la ligue du sud de la FCD et de l'arbitre FFPJP.

III – DISPOSITIONS LOGISTIQUES :

restauration: à la charge des clubs participants. (si repas, comme d'habitude ne pas oublier de réserver auprès du responsable du club organisateur). après le 27 septembre il ne sera plus pris en compte de réservations (hôtel, repas).

Accueil: à partir de 8h00 au boulodrome

Santé: La couverture médicale de l'épreuve conforme au règlement (SAMU).

Arbitrage: Nous demandons au club support de demander un arbitre au comité départemental des Bouches du Rhône de la FFPJP pour le bon déroulement de l'épreuve.

(Frais d'arbitrage payés par le club et remboursés par la ligue du sud)

Divers:

Prévoir l'accueil la veille de la compétition (logement et restauration des participants sous réservation des joueurs).

Matériels: 1 Tableau d'affichage,
1 Table de marque,
1 Responsable à la table marque (pendant toute la durée de la sélection),
1 Sono,

Les terrains doivent être tracés aux dimensions réglementaires et numérotés.

Remise des récompenses:

Les récompenses sont à la charge du CTSR de la ligue du sud. Elles seront remises lors du pot de clôture de la manifestation (100 € remboursés par la ligue du sud).

IV – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES:

Licences et documents: Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2012/2013 avec un certificat médical en cours de validité, la licence temporaire n'est pas valable pour cette compétition (sélection).

AUCUN JOUEUR (-EUSE) NE SERA ADMIS A PARTICIPER A LA RENCONTRE S'IL N'EST PAS EN POSSESSION DE LA LICENCE FCD 2012/2013

Engagement: Les dossiers d'inscription sont à faire parvenir :

Avant, le 9 Novembre 2012

avec le chèque des droits d'engagement

(délai de rigueur) à :

Ligue du Sud de la FCD

EMD Quartier Bonaparte – BP 400

83007 – DRAGUIGNAN CEDEX

Tel : 04 83 08 24 28 Fax : 04 83 08 24 29

E-Mail : liguesud.fcsad@wanadoo.fr

et à

Email : frederic.le-berre@dga.defense.gouv.fr

Les droits d'engagement sont fixés de 31 € par club et de 8 € par équipe.

Assurances: La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

Sanctions:

- Les réserves et les réclamations seront soumises au jury technique.
- La commission de discipline sera saisie pour statuer les fautes graves (violence, comportement...).

Compte-rendu: le compte rendu et résultat de ce championnat seront adressés à la ligue par le CTSR.

Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la sélection régionale de pétanque sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Destinataires:

- . Président(e)s des clubs de la Ligue du Sud.

Copies:

- . Président de la ligue du Sud,
- . Conseiller Technique Sportif Régional,
- . Archives.

Signé DEBORT Jean Marie
CTSR Pétanque de la ligue du sud de la FCD